

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur*

### PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 08 - A - 280

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

*Durée de validité :*

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

**10 septembre 2013**

*Appréciation de laboratoire de référence :*

**EFFECTIS FRANCE n° 08 - A - 280**

*Concernant :*

**Une gamme de cloisons distributives composées de deux parements en double épaisseur de plaques de plâtre BA 13.**

*Demandeur :*

**Fédération Française du Bâtiment / Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation  
33, avenue KLEBER**

**F - 75784 PARIS CEDEX 16**

***Ce procès-verbal comporte 8 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.***

**TABLE des MATIERES**

**UMPI**  
Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation  
9, rue La Pérouse - 75784 PARIS CEDEX 16  
Tél 01 40 69 52 14 - Fax 01 47 23 50 98

<b>1.</b>	<b>DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE.....	3
1.2	DESCRIPTION DE L'ELEMENT.....	3
<b>2.</b>	<b>REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU .....</b>	<b>4</b>
3.1	REFERENCE DU CLASSEMENT .....	4
3.2	CLASSEMENT .....	4
<b>4.</b>	<b>CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU .....</b>	<b>4</b>
4.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE .....	4
4.2	SENS DU FEU .....	5
4.3	DOMAINE DE VALIDITE.....	5
4.4	EXTENSION EN LARGEUR .....	5
4.5	EXTENSION EN HAUTEUR.....	6
4.6	CONSTRUCTIONS SUPPORTS .....	6
<b>5.</b>	<b>DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 - Planches</b> .....		<b>8</b>

**SPECIMEN**

7 0780000

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

- Référence : plaques de plâtre BA 13 NF EN 520 de marque LAFARGE, KNAUF ou PLACOPLATRE et ossature NF EN 14195 de marque RICHTER SYSTEM, SPP ou PROTEKTOR
- Provenance : FFB/UMPI - 33, avenue KLEBER - 75784 PARIS CEDEX 16

### 1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Cloisons distributives à parements en double épaisseur de plaques de plâtre BA 13, vissées sur ossature métallique.

Voir Annexe 1, Planche 1

### 1.2 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

#### 1.2.1 Ossature

Les rives haute et basse sont réalisées en profilés acier de type R48 (ou R70 ou R90 ou R100) fixées à la construction support par vis  $\varnothing$  6 x 35 mm et chevilles nylon au pas maximum de 500 mm. Ces éléments sont montés en butée dans la construction support.

Les rives verticales sont réalisées en profilés acier de type M48 (ou M70 ou M90 ou M100) fixés à la construction support par vis  $\varnothing$  6 x 35 mm et chevilles nylon au pas de 500 mm.

Les montants sont réalisés en profilés acier de type M48 (ou M70 ou M90 ou M100) répartis au pas de 600 mm.

Un jeu de dilatation d'environ 10 mm est réservé en partie haute des montants par rapport au fond du rail.

Tous les éléments verticaux sont placés, sans fixation, dans les rives haute et basse.

**Nota :** la référence des profils utilisés sera identique pour une cloison donnée (SPP, PROTEKTOR ou RICHTER SYSTEM).

#### 1.2.2 Parements

Chaque parement est réalisé en double épaisseur de plaques de plâtre Std BA 13 posées à joints décalés verticalement de 600 mm d'une peau et d'une face à l'autre.

Horizontalement, les joints sont décalés de 200 mm d'une face à l'autre.

Les plaques de plâtre sont fixées sur l'ossature par vis  $\varnothing$  3,5 x 25 mm au pas de 500 mm pour les plaques de la première peau et par vis  $\varnothing$  3,5 x 45 mm au pas de 250 mm pour les plaques de la deuxième peau.

Pour la première peau, les joints sont uniquement traités au moyen d'enduit. Seule la peau extérieure de chaque face est traitée au moyen d'enduit dans lequel est marouflée une bande à joint en papier microperforé de largeur 52 mm.

Les têtes de vis sont également traitées à l'aide de l'enduit.

**Nota :** la référence des plaques utilisées sera identique pour une cloison donnée (LAFARGE PLATRES, KNAUF ou PLACOPLATRE).

**1.2.3 Equipements électriques**

Des boîtiers électriques Ø 65 x 40 mm munis d'interrupteurs (LEGRAND) peuvent être installés sur chaque face de la cloison à condition de les décaler d'au moins 1200 mm d'une face à l'autre.

La protection des boîtiers est réalisée au moyen d'une plaque de plâtre BA 13 de Ø 70 mm collée au dos du boîtier et d'un remplissage à l'enduit du vide de cloison en périphérie du boîtier.

**2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT**

L'élément mis en œuvre lors de l'essai de référence et dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

**3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

**3.1 REFERENCE DU CLASSEMENT**

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2 de la norme NF EN 13501-2.

**3.2 CLASSEMENT**

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W	f	M	C	S	G	K
	E			60					
	E	I		60					

**4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

**4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE**

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En particulier, la référence des profils et des plaques de plâtre utilisés sera identique pour une configuration de cloison donnée (plaques de plâtre BA 13 NF EN 520 de marque LAFARGE, KNAUF ou PLACOPLATRE et ossature de marque RICHTER SYSTEM, SPP ou PROTEKTOR).

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

## 4.2 SENS DU FEU

Les cloisons étant symétrique, le sens de feu est indifférent.

## 4.3 DOMAINE DE VALIDITE

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

### 4.3.1 GENERALITES

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(s) mais pas de leur épaisseur ;
- e) diminution de l'espacement des montants ;
- f) diminution des entraxes des fixations ;
- g) augmentation du nombre de joints horizontaux ;
- h) utilisation d'accessoires et d'aménagements de surface ;
- i) joint horizontal et/ou vertical.

### 4.4 EXTENSION EN LARGEUR

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 3 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

#### 4.5 EXTENSION EN HAUTEUR

Les dimensions de cloisons autorisées, en fonction des dispositions constructives, sont représentées dans les tableaux suivants :

##### Entraxe 600 mm

Hauteur cloison (m) / Type de cloison	< 3	3	3.1	3.2	3.25	3.3	3.35	3.4	3.45	3.5	3.55	3.6	3.65	3.7	3.75	3.8	3.85	3.9	3.95	4	
Montant 48-35 simple																					
Montant 48-50 simple																					
Montant 48-35 double																					
Montant 48-50 double																					
Montant 70 simple																					
Montant 90 simple																					
Montant 70 double																					
Montant 100 simple																					
Montant 90 double																					
Montant 100 double																					

##### Entraxe 400 mm

Hauteur cloison (m) / Type de cloison	< 3	3	3.1	3.2	3.25	3.3	3.35	3.4	3.45	3.5	3.55	3.6	3.65	3.7	3.75	3.8	3.85	3.9	3.95	4	
Montant 48-35 simple																					
Montant 48-50 simple																					
Montant 48-35 double																					
Montant 48-50 double																					
Montant 70 simple																					
Montant 90 simple																					
Montant 70 double																					
Montant 100 simple																					
Montant 90 double																					
Montant 100 double																					

#### 4.6 CONSTRUCTIONS SUPPORTS

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 3 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des voiles en béton armé ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m<sup>3</sup> et une épaisseur d'au moins 200 mm.


**5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

**DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 10 septembre 2008.



**Sébastien BONINSEGNA**  
Adjoint au Chef du Service Consultance



**Régis KORYLUK**  
Chef du Service Consultance  
Chef du Service Essais 2

**SPECIMEN**

**5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

**DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 10 septembre 2008.



**Sébastien BONINSEGNA**  
Adjoint au Chef du Service Consultance



**Régis KORYLUK**  
Chef du Service Consultance  
Chef du Service Essais 2

**SPECIMEN**



**NOMENCLATURE DES COMPOSANTS**

**UMPI**  
Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation  
9, rue La Pérouse - 75784 PARIS CEDEX 16  
Tél. 01 40 69 52 14 - Fax 01 47 23 50 98

Etablie selon les indications du demandeur du rapport. (Toutes les dimensions sont données en mm)

Désignation	Référence	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur	Fabricant
Parements	PLACOPLATRE BA 13 Std	Plaque de plâtre	e = 12,5	Négoce*	PLACOPLATRE
	KS BA 13				KNAUF
	PREGYPLAC Std BA 13				LAFARGE PLATRES
Montants et rives verticales	M48 ; M70 ; M90 ; M100	Tôle d'acier galvanisé	e = 6/10	Négoce*	RICHTER SYSTEM - SPP - PROTEKTOR
Rives haute et basse	R48 ; R70 ; R90 ; R100	Tôle d'acier galvanisé	e = 6/10	Négoce*	RICHTER SYSTEM - SPP - PROTEKTOR
Enduit	Enduit PLACOPLATRE	Colle à base de plâtre		Négoce	PLACOPLATRE
	Enduit PREGYLYS 45 PN				LAFARGE PLATRES
	Enduit KNAUF				KNAUF
Bande à joint	PLACOPLATRE	Papier micro-perforé	L = 52 e = 2	Négoce	PLACOPLATRE
	KNAUF				KNAUF
	LAFARGE PLATRES				LAFARGE PLATRES
Vis		Acier	∅ 3,5 x 25 ∅ 3,5 x 35	Négoce	---
Vis + chevilles nylon		Acier bichromé et plastique	∅ 6 x 35	Négoce	RAWL
Prises électriques et interrupteurs		Plastique	∅ 64 x 45	Négoce	LEGRAND

e = Epaisseur --- mv = Masse volumique --- ms = Masse surfacique --- d = Densité --- ml = Mètre linéaire

\* La fourniture des plaques de plâtre (présence du marquage NF à vérifier) et de l'ossature (présence du marquage CE à vérifier) est assurée par l'entreprise chargée du montage de la cloison via le négoce international.

**SPECIMEN**